DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
**COMMUNE**
**DE**
**CLERY SAINT ANDRÉ**
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**ARRÊTE OCTROYANT UNE FERMETURE DE VOIRIE SUR LES VOIES COMMUNALES**

**Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L2542-2 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande en date du jeudi 24 septembre 2026 **présentée par l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE ORLEANS** par laquelle l'intéressé sollicite l'autorisation pour des travaux d'aménagement de voirie et tranchée EP;

**ARRÊTE n° 155-09-2026**

**Article 1er : L'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE ORLEANS est autorisée à effectuer des travaux d'aménagement de voirie et tranchée EP, Rue du Clos de Montreuil 45370 CLERY-SAINT-ANDRE** dans le strict respect des plans et documents ci-annexés, du lundi 19 octobre au lundi 21 décembre 2026. **La Rue du Clos de Montreuil sera barrée, le temps des travaux.**

**Article 2 :** Les travaux devront être entrepris au plus tôt **le lundi 19 octobre 2026 et terminés dans le délai de 61 jours.** En cas d'inexécution des travaux dans ces délais, **l'autorisation sera retirée, sauf reconduction expresse consentie par Madame le Maire.**

**Article 3 :** La présente autorisation **est accordée pour une durée de 61 jours**, elle est délivrée à titre précaire et révocable. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

**Article 4 :** Le permissionnaire assurera la signalisation de son chantier, selon les réglementations en vigueur et il sera sous sa responsabilité de procéder à un éclairage de nuit.

**Article 5 :** La présente autorisation sera retirée, en cas de non respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

**Article 6 :** Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 7 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,
Le jeudi 24 septembre 2026.

Ludivine RAVELEAU
Madame le Maire